



Non-renouvellement cdd sans motif

Par **joséphine**, le **11/01/2010** à **03:57**

Bonjour, le directeur de l'entreprise publique dans laquelle je travaillais en CDD depuis 18 mois a décidé de ne pas renouveler mon CDD, mais dans la lettre il n'y a aucun motif. Cela revient donc à un non-renouvellement de contrat avec absence de cause réelle et sérieuse. Je m'étais plainte du harcèlement moral d'un groupe de collègues à mon égard. Comme eux sont titulaires, moi en CDD, on me jette... Que dois-je faire? déposer plainte contre le directeur? pour abus de droit et complicité de harcèlement moral? j'ai peur des conséquences pour mon futur emploi. d'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Par **fabienne034**, le **11/01/2010** à **10:26**

Bonjour, vous n'avez malheureusement aucun droit s'il emploie une autre personne pour faire un cdd. Les cdd ne peuvent pas être renouvelés indéfiniment sans être requalifiés en cdi. Employer une autre personne au même poste en cdd serait donc une violation dont vous subiriez un préjudice puisqu'il l'aurait fait pour éviter de vous signer un cdi.

Par **joséphine**, le **11/01/2010** à **14:52**

bonjour, merci fabienne. je précise que mon contrat était reconductible pendant 5 ans par reconduction expresse. j'étais dans la fonction publique. mon responsable a dit qu'il reprendrait une personne pour ce poste; et il a dit que mon travail lui convenait mais à cause de mes problèmes relationnels avec un groupe de collègues, le directeur ne renouvelle pas mon CDD.

Par **fabienne034**, le **11/01/2010** à **15:17**

rebonjour,rnrnEffectivement, la fonction publique a un droit de prorogation exorbitant de délai. rnrnEn revanche, ils ont droit de ne pas renouveler s'ils ne vous remplacent pas poste pour poste ! rnrnLa règle s'applique à l'administration publique qui emploie des contractuels